



BAYLIN TECHNOLOGIES INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES

AU 30 SEPTEMBRE 2018

(en milliers de dollars canadiens)

NON AUDITÉ

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière	3
États consolidés résumés intermédiaires du résultat net et des autres éléments du résultat global	4
États consolidés résumés intermédiaires des variations des capitaux propres	6
Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie	7
Notes annexes	8 - 26

Date d'approbation des états financiers consolidés : **le 31 octobre 2018**

« Harold Wolkin »

Harold Wolkin
Président du comité d'audit

« Don Simmonds »

Don Simmonds
Membre du comité d'audit

« Stockwell Day »

Stockwell Day
Membre du comité d'audit

Baylin Technologies Inc.

États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)

En milliers de dollars canadiens

	30 septembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF		
ACTIFS COURANTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 054 \$	35 156 \$
Créances clients	31 739	16 091
Autres actifs courants	7 664	4 252
Stocks	20 320	9 167
	<u>78 777</u>	<u>64 666</u>
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations corporelles, montant net	25 569	20 151
Autres actifs non courants	65	65
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 12)	15	-
Goodwill et immobilisations incorporelles (note 6)	62 477	-
	<u>88 126</u>	<u>20 216</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u><u>166 903 \$</u></u>	<u><u>84 882 \$</u></u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIFS COURANTS		
Crédit bancaire (note 7)	353 \$	4 159 \$
Dettes d'exploitation et charges à payer	29 402	22 552
Emprunt hypothécaire (note 6)	2 952	-
Impôt sur le résultat à payer	621	162
	<u>33 328</u>	<u>26 873</u>
PASSIFS NON COURANTS		
Partie non courante du crédit bancaire (note 7)	-	347
Emprunt à terme (note 8)	29 916	-
Déventures convertibles (note 9)	21 045	-
Passifs nets liés aux avantages du personnel (note 10)	1 936	1 836
Autres passifs non courants	1 029	-
	<u>53 926</u>	<u>2 183</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>87 254</u>	<u>29 056</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	136 555	109 210
Réserve pour les paiements fondés sur des actions	3 531	1 446
Cumul des autres éléments du résultat global	11 719	11 212
Déficit accumulé	(72 156)	(65 947)
	<u>79 649</u>	<u>55 921</u>
Participation ne donnant pas le contrôle	-	(95)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	<u>79 649</u>	<u>55 826</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	<u><u>166 903 \$</u></u>	<u><u>84 882 \$</u></u>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Baylin Technologies Inc.

États consolidés résumés intermédiaires du résultat net et du résultat global (non audité)

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les données moyennes pondérées

	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Trimestres clos les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Produits des activités ordinaires (note 15)	100 205 \$	67 290 \$	38 189 \$	27 140 \$
Coût des produits vendus	60 427	46 123	22 021	18 716
Bénéfice brut	39 778	21 167	16 168	8 424
Charges d'exploitation				
Frais de vente et de marketing	9 418	3 965	3 414	1 362
Frais de recherche et de développement	10 635	8 568	3 749	2 391
Charges générales et administratives	13 914	10 421	4 094	3 059
Frais d'acquisition	3 632	-	1 206	-
	37 599	22 954	12 463	6 812
Résultat d'exploitation	2 179	(1 787)	3 705	1 612
Charges financières, montant net	4 422	1 731	2 121	701
Quote-part du résultat net attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 12)	(15)	-	(15)	-
Décomptabilisation d'une filiale (note 12)	(1 092)	-	(1 092)	-
Charge découlant d'un ajustement de la juste valeur (note 9)	3 795	-	3 795	-
	7 110	1 731	4 809	701
Résultat avant impôt sur le résultat	(4 931)	(3 518)	(1 104)	911
Charge d'impôt sur le résultat	1 183	435	695	15
Résultat net	(6 114) \$	(3 953) \$	(1 799) \$	896 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires	(5 321)	(3 900)	(1 799)	949
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	(793)	(53)	-	(53)
Montants découlant de la conversion des comptes des établissements étrangers	507	(778)	(1 111)	(1 459)
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'incidence fiscale	507 \$	(778) \$	(1 111) \$	(1 459) \$
Total du résultat global	(5 607) \$	(4 731) \$	(2 910) \$	(563) \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Baylin Technologies Inc.

États consolidés résumés intermédiaires du résultat net et du résultat global (non audité)

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les données moyennes pondérées

	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Trimestres clos les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Résultat global attribuable aux actionnaires	(4 814)	(4 678)	(2 910)	(510)
Résultat global attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	(793)	(53)	-	(53)
Résultat par action de base et après dilution	(0,16) \$	(0,18) \$	(0,05) \$	0,04 \$
Moyenne pondérée des actions en circulation	33 819 860	21 916 813	39 068 708	21 916 813

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Baylin Technologies Inc.

États consolidés résumés intermédiaires des variations des capitaux propres (non audité)

En milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions en circulation

	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions	Réserve pour les paiements fondés sur des actions	Déficit accumulé	Cumul des autres éléments du résultat global	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	30 512 912	109 210 \$	1 446 \$	(65 947) \$	11 212 \$	(95) \$	55 826 \$
Résultat net	-	-	-	(5 321)	-	(793)	(6 114)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	507	-	507
Paiements fondés sur des actions (notes 8 et 11)	-	-	1 990	-	-	-	1 990
Régime d'actionnariat des salariés (note 11)	(86 260)	(265)	95	-	-	-	(170)
Émission d'actions, moins les frais d'émission (notes 6, 9 et 11)	9 530 826	27 610	-	-	-	-	27 610
Décomptabilisation d'une filiale	-	-	-	(888)	-	888	-
Solde au 30 septembre 2018	39 957 478	136 555 \$	3 531 \$	(72 156) \$	11 719 \$	- \$	79 649 \$

	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions	Réserve pour les paiements fondés sur des actions	Déficit accumulé	Cumul des autres éléments du résultat global	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	21 916 813	90 929 \$	1 087 \$	(62 208) \$	11 515 \$	107 \$	41 430 \$
Résultat net	-	-	-	(3 900)	-	(53)	(3 953)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(778)	-	(778)
Paiements fondés sur des actions (note 11)	-	-	338	-	-	-	338
Solde au 30 septembre 2017	21 916 813	90 929 \$	1 425 \$	(66 108) \$	10 737 \$	54 \$	37 037 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Baylin Technologies Inc.

Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie (non audité)

En milliers de dollars canadiens

	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net	(6 114) \$	(3 953) \$
Ajustements visant à rapprocher la perte et les sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		
Paiements fondés sur des actions	2 085	338
Dotation aux amortissements	3 076	3 114
Charges financières, montant net	4 422	1 731
Quote-part du résultat net attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 12)	(15)	-
Décomptabilisation d'une filiale	(1 092)	-
Charge découlant d'un ajustement de la juste valeur	3 795	-
Perte à la vente d'immobilisations corporelles	656	129
Impôt sur le résultat	1 183	435
(Profits) pertes de change latentes	(726)	-
	13 384	5 747
Variations d'éléments d'actif et de passif		
Augmentation des créances clients	(7 592)	(6 552)
Augmentation des autres actifs courants	(3 202)	(1 219)
Diminution (augmentation) des stocks	1 302	(855)
(Diminution) augmentation des dettes fournisseurs et des charges à payer	(1 795)	2 934
	(11 287)	(5 692)
Trésorerie versée ou reçue au cours de la période au titre de ce qui suit :		
Intérêts nets payés	(1 847)	(166)
Impôt net payé	(723)	(368)
	(2 570)	(534)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(6 587)	(4 432)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(2 407) \$	(1 649) \$
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	(10)	173
Acquisition d'entreprise	(68 113)	-
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(70 530)	(1 476)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit net de l'émission d'actions	21 005 \$	- \$
Produit de l'émission de débentures convertibles	17 250	-
Prélèvements (remboursements) sur des emprunts et des crédits consentis par des banques, montant net	(6 942)	919
Emprunts aux termes du prêt à terme, montant net	29 548	-
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	60 861	919
Incidence des écarts de change sur les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	154	(272)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(16 102) \$	(5 261) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	35 156	18 480
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	19 054 \$	13 219 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

Baylin Technologies Inc. (« Baylin » ou la « Société ») a été constituée le 24 septembre 2013 en vertu des lois de la province d'Ontario. Le siège social de la Société est situé au 4711 Yonge Street, bureau 500, Toronto (Ontario) Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : BYL).

Baylin, collectivement avec ses filiales, dont les entreprises Advance Wireless et Alga Microwave Inc. acquises durant l'exercice en cours (le « Groupe »), est une société de gestion de la technologie sans fil diversifiée de premier plan qui exerce ses activités à l'échelle mondiale. Baylin est axée sur la recherche, la conception, le développement, la fabrication et la vente de produits et de services de radiofréquence (« RF ») active et passive et de micro-ondes terrestres. Les produits de la Société sont mis en marché et vendus sous les noms de marque Galtronics, Advantech Wireless, Alga Microwave et Mitec par l'intermédiaire de certaines filiales de la Société.

Approbation des états financiers

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 ont été établis par la direction de Baylin et approuvés pour publication par résolution du comité d'audit le 31 octobre 2018.

NOTE 2 : BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 ont été établis conformément à IAS 34 *Information financière intermédiaire*.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires ne renferment pas tous les renseignements et informations à fournir dans des états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (les « états financiers annuels »), qui ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

NOTE 3 : PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Au 30 septembre 2018, aucun changement important n'avait été apporté aux principales méthodes comptables indiquées à la note 3 des états financiers annuels, exception faite de ce qui est indiqué à la note 5 et ci-après.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

Méthode de la mise en équivalence

Les participations qui confèrent à la Société une influence notable (l'influence notable étant le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte dans le résultat de la quote-part du Groupe des profits ou des pertes de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition et prendre en compte dans le résultat global les changements de la quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'entité émettrice. Les dividendes reçus ou à recevoir des entreprises associées sont portés en réduction de la valeur comptable de la participation.

Lorsque la quote-part du Groupe des pertes attribuables à une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a contracté des obligations ou effectué des paiements pour le compte de l'autre entité.

Les profits latents découlant des transactions réalisées entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés jusqu'à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités. Les pertes latentes sont aussi éliminées, à moins que la transaction ne montre qu'il y a eu dépréciation de l'actif transféré. Les méthodes comptables des entités émettrices mises en équivalence ont été modifiées au besoin afin de les harmoniser avec celles adoptées par le Groupe.

Déventures convertibles

Le produit reçu à l'émission de déventures convertibles de la Société a été comptabilisé à titre de passif. Les déventures convertibles comprennent plus d'un dérivé incorporé et, par conséquent, la Société a désigné l'intégralité du contrat hybride comme un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société évalue les déventures convertibles en fonction de la juste valeur des déventures convertibles négociées sur un marché actif.

Les déventures convertibles sont réévaluées à toutes les dates de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais du résultat net.

Au moment de la conversion des déventures convertibles en actions ordinaires, la valeur de l'option de conversion est prise en compte dans le capital-actions, et tout profit ou toute perte est comptabilisée en résultat net.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

NOTE 4 : PRINCIPAUX JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Aucun changement important n'a été apporté aux jugements, aux estimations et aux hypothèses comptables critiques depuis la présentation de l'information financière annuelle de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sauf en ce qui a trait à ce qui suit.

La direction applique IFRS 3 *Regroupement d'entreprises* pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. L'identification et la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, y compris les actifs et le goodwill résiduel, le cas échéant, repose beaucoup sur l'exercice du jugement. Au 30 septembre 2018, la répartition du prix d'achat définitif des regroupements d'entreprises dont il est question à la note 6 n'était toujours pas terminée, puisque de l'information supplémentaire était requise. Les montants provisoires sont présentés à la note 6. De nouvelles données obtenues au cours de la période d'évaluation pourraient donner lieu à un ajustement d'une partie ou de la totalité des montants provisoires.

Comme il est indiqué à la note 6, Advantech Wireless Inc. peut avoir droit à une rémunération additionnelle s'établissant entre 750 \$ et 3 000 \$ (tel qu'il est précisé à la note 6) à condition qu'Advantech atteigne certains objectifs de performance en 2018 et en 2019. De plus, comme il est indiqué à la note 6, les vendeurs d'Alga Microwave Inc. pourraient avoir droit à une rémunération additionnelle d'un montant maximal de 2 000 \$ si Alga atteint certains objectifs en matière de rendement en 2018 ainsi qu'en 2019 et en 2020. Le passif de la Société à l'égard de la rémunération additionnelle à verser à Advantech Wireless Inc. et aux vendeurs d'Alga Microwave Inc. est comptabilisé à la juste valeur. La direction utilise les résultats d'exploitation actuels et historiques, les estimations et les possibilités de bénéfices futurs ainsi que les flux de trésorerie actualisés pour estimer la rémunération additionnelle. Des jugements importants et des estimations significatives ont été formulés afin de calculer le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la juste valeur des 385 802 actions assujetties à des restrictions de temps qui seront émises aux termes du contrat de consultation, tel qu'il est précisé à la note 6. Des changements à ces estimations pourraient modifier les valeurs comptables du passif de la Société ainsi que le résultat net connexe à l'état du résultat net et du résultat global, présenté au poste charges financières, montant net.

La Société utilise généralement le modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes pour déterminer les justes valeurs des paiements fondés sur des actions, des bons de souscription et des unités d'actions différées. La Société doit exercer une grande part de jugement afin de déterminer les données devant être utilisées à l'application de ce modèle, notamment le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue du cours de l'action, la durée de vie prévue et le rendement prévu de l'action.

NOTE 5 : PRÉSENTATION DES NOUVELLES NORMES ADOPTÉES ET NON ENCORE ADOPTÉES

Nouvelles normes et modifications adoptées

De nouvelles normes et modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018, notamment IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La Société a appliqué IFRS 15 selon une méthode rétrospective modifiée de manière à ce que l'incidence cumulative de l'application initiale de cette norme soit comptabilisée à la date de l'application initiale. L'information correspondante n'a pas été retraitée et est comptabilisée selon IAS 18.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont comptabilisés lorsqu'un client obtient le contrôle de l'actif promis et que la Société remplit son obligation de prestation. Les produits des activités ordinaires sont affectés à chaque obligation de prestation.

Pour déterminer le prix de transaction, la Société tient compte des modalités du contrat. Le prix de transaction repose sur le montant auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange du transfert des biens promis. La Société tire des produits des activités ordinaires de contrats conclus avec des clients relatifs à la vente de ses produits. La Société remplit ses obligations de prestation à l'égard de la vente de ses produits en fonction des modalités contractuelles spécifiées, soit habituellement au moment de l'expédition ou de la livraison. Les produits des activités ordinaires tirés des ventes sont comptabilisés en fonction des prix convenus de la cargaison attendue.

IFRS 9 remplace les dispositions d'IAS 39 se rapportant à la comptabilisation, au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, à la décomptabilisation d'instruments financiers, à la perte de valeur d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. L'adoption d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 a entraîné des changements de méthodes comptables. Conformément aux dispositions transitoires prévues à IFRS 9, les données comparatives n'ont pas été retraitées. Les nouvelles méthodes comptables sont énoncées dans les paragraphes qui suivent.

En date du 1^{er} janvier 2018 (date de l'adoption initiale d'IFRS 9), la direction de la Société a déterminé que l'objectif du modèle économique de la Société est de détenir les actifs financiers du Groupe afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et a déterminé que le classement au coût amorti était la catégorie adéquate selon IFRS 9. La Société a dû revoir sa méthode de dépréciation selon IFRS 9. Aucune perte de valeur additionnelle n'a été identifiée. L'adoption d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur les passifs financiers de la Société puisque ceux-ci ont continué d'être comptabilisés en tant que passifs financiers au coût amorti.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont des passifs qui comprennent la contrepartie éventuelle et ils ne peuvent être classés au coût amorti. Les flux de trésorerie tirés du passif au titre de la contrepartie éventuelle de la Société tiennent compte des estimations et des probabilités à l'égard des bénéfices futurs ainsi que de l'actualisation des flux de trésorerie. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

La note 5 des états financiers annuels décrit la nouvelle norme suivante, qui a été publiée, mais n'était pas encore en vigueur, et qui est pertinente pour le Groupe.

- a) IFRS 16 *Contrats de location*, en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société a commencé à prendre les mesures requises en vue de l'adoption de la nouvelle norme.

La Société est actuellement en voie d'évaluer l'incidence que cette norme aura sur ses états financiers consolidés.

NOTE 6 : ACQUISITIONS

Advantech

Le 17 janvier 2018, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, la Société a acquis (l'« acquisition d'Advantech ») les actifs des divisions de radiofréquences, d'hyperfréquences et des antennes terrestres d'Advantech Wireless Inc. et de certaines de ses sociétés liées (collectivement « Advantech »). Advantech est un concepteur et fabricant de premier plan de produits personnalisables de radiofréquences, d'hyperfréquences et d'antenne destinés à des marchés de communications sans fil de fine pointe. L'acquisition d'Advantech donne accès au marché de la connectivité par satellite, ce qui permet à la Société d'élargir son offre de produits et d'accroître sa présence géographique.

Le prix d'achat payé pour l'acquisition d'Advantech s'établissait à 49 000 \$, sous réserve des rajustements habituels. De ce montant, une tranche de 48 000 \$ a été réglée en trésorerie et une tranche de 1 000 \$ a été réglée par l'émission de 308 642 actions ordinaires de la Société au prix réputé de 3,24 \$ par action. Le montant provisoire comptabilisé pour l'acquisition d'Advantech s'est élevé à 48 531 \$ du fait du montant additionnel comptabilisé en tant que contrepartie éventuelle et compris dans les autres passifs à long terme (note 14), compensé par les montants qui devraient être reçus par suite des ajustements au fonds de roulement.

Le prix d'achat pour l'acquisition d'Advantech est assujéti aux ajustements postérieurs à la clôture d'usage, et Advantech Wireless Inc. peut avoir droit à une rémunération additionnelle, s'établissant entre 750 \$ et 3 000 \$, à condition qu'Advantech atteigne certains objectifs de performance en 2018 et en 2019. La juste valeur de la rémunération additionnelle a été déterminée par application d'une mesure de probabilité à la rémunération attendue et est comptabilisée dans les autres passifs non courants.

L'acquisition d'Advantech a été financée au moyen de la trésorerie disponible de la Société et de l'emprunt (dont il est question à la note 8).

Dans le cadre de l'acquisition d'Advantech, Advantech Wireless Inc. a conclu avec la Société un contrat de consultation selon lequel Advantech Wireless Inc. a accepté de fournir, durant une période de deux ans suivant la clôture de l'acquisition d'Advantech, les services de ses directeurs David et Stella Gelerman. En échange de ces services, Advantech Wireless Inc. touchera des honoraires de 2 500 \$, dont la moitié sera payable en trésorerie en versements trimestriels et l'autre moitié, par l'émission de 385 802 actions ordinaires à la clôture de l'acquisition.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

d'Advantech, au prix réputé de 3,24 \$ l'action. Certaines restrictions de temps s'appliquent à la négociation de ces actions pendant une période maximale de 24 mois après la clôture de l'acquisition d'Advantech.

Cette transaction est considérée comme un regroupement d'entreprises et a été comptabilisée conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* selon la méthode de l'acquisition. Pour comptabiliser la transaction, la Société a réalisé une évaluation d'entreprise provisoire d'Advantech à la date de l'acquisition ainsi qu'une répartition du prix d'achat provisoire. Au moment de la publication des présents états financiers, certains aspects de l'évaluation, dont les ajustements du fonds de roulement, n'avaient pas encore été finalisés et l'évaluation d'entreprise et la répartition du prix d'achat peuvent changer.

Le tableau qui suit présente les justes valeurs provisoires à la date de clôture des actifs identifiables nets acquis dans le cadre de l'acquisition d'Advantech :

	Justes valeurs provisoires au 17 janvier 2018
Créances clients	3 441 \$
Stocks	7 129
Autres actifs courants	161
Immobilisations corporelles	874
Goodwill et immobilisations incorporelles	43 194
Dettes d'exploitation et charges à payer	(6 268)
	48 531 \$

Les créances clients sont présentées à la juste valeur, laquelle représente le montant brut à recevoir aux termes des contrats.

Alga

Le 11 juillet 2018, la Société a acquis la totalité des actions d'Alga Microwave Inc. (« Alga ») émises et en circulation par l'intermédiaire d'une filiale nouvellement constituée qui appartient exclusivement à la Société (l'« acquisition d'Alga »). Alga est l'un des principaux fournisseurs d'amplificateurs de puissance intégrés à radiofréquences et à micro-ondes, d'amplificateurs pulsés utilisés dans la fabrication de radars, de produits d'émetteurs-récepteurs ainsi que de composantes et de systèmes passifs à radiofréquences. L'acquisition d'Alga rehausse l'offre de produits de connectivité par satellite de la Société, fournit une installation moderne aux fins d'expansion et ajoute des employés expérimentés au sein de l'équipe de direction de la Société.

Le prix d'achat pour l'acquisition d'Alga s'établissait à 25 000 \$, sous réserve des rajustements habituels. Le prix d'achat a été réglé par un paiement de trésorerie de 21 000 \$ et par l'émission d'actions ordinaires de la Société d'une valeur de 4 000 \$ à un prix réputé de 3,40 \$ par action. Conformément aux modalités de l'acquisition d'Alga, les vendeurs pourraient avoir droit à une rémunération additionnelle d'un montant maximal de 2 000 \$ si Alga atteint certains objectifs en matière de rendement en 2018 ainsi qu'en 2019 et en 2020. La juste valeur de la

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

rémunération additionnelle a été déterminée par application d'une mesure de probabilité à la rémunération attendue et est comptabilisée dans les autres passifs non courants et dans les dettes d'exploitation et charges à payer.

Parallèlement à la clôture de l'acquisition d'Alga, Baylin a acquis, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, les locaux dans lesquels Alga exerce la majeure partie de ses activités (l'« installation d'Alga ») pour un prix d'achat de 6 200 \$. Le prix d'achat de l'installation d'Alga a été réglé en partie par la prise en charge de la dette en cours. Le reliquat du prix d'achat sera payé au vendeur un an après la clôture et portera intérêt au taux annuel de 8 %, payable trimestriellement, et il pourra être remboursé à tout moment sans pénalité. La Société a remboursé le montant dû au vendeur le 12 septembre 2018. Le solde du capital de la dette en cours qu'a prise en charge la Société et qui avait été contractée auprès d'une banque à charte canadienne s'élevait à 2 991 \$ à la date de clôture de l'acquisition de l'installation d'Alga. Cette dette porte intérêt à un taux de 3,24 % et viendra à échéance le 19 décembre 2018. Des paiements mensuels de capital et d'intérêts de 22 \$ sont exigibles. La Société et certaines de ses filiales se sont portées garantes de l'emprunt et ont accordé au prêteur des sûretés visant certains actifs, notamment l'installation d'Alga. La convention d'emprunt renferme certaines clauses restrictives que la Société doit respecter. Elle renferme également d'autres clauses restrictives d'usage et des dispositions relatives aux cas de défaut. À la date d'établissement des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires, la Société respectait toutes les clauses restrictives prévues par la convention d'emprunt.

Une partie du produit net tiré du placement (lequel est défini à la note 9) a été affecté au paiement du prix d'achat en trésorerie de l'acquisition d'Alga.

Cette transaction est considérée comme un regroupement d'entreprises et a été comptabilisée conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* selon la méthode de l'acquisition. Pour comptabiliser la transaction, la Société a réalisé une évaluation d'entreprise provisoire d'Alga à la date de l'acquisition ainsi qu'une répartition du prix d'achat provisoire. Au moment de la publication des présents états financiers, certains aspects de l'évaluation n'avaient pas encore été finalisés et l'évaluation d'entreprise et la répartition du prix d'achat pourraient changer.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

	Justes valeurs provisoires au 11 juillet 2018
Trésorerie et solde bancaire	887 \$
Créances clients	4 515
Autres actifs courants	47
Stocks	4 980
Immobilisations corporelles	6 950
Goodwill et immobilisations incorporelles	19 283
Dettes d'exploitation et charges à payer	(2 885)
Passifs non courants	(6 200)
	27 577 \$

Les créances clients sont présentées à la juste valeur, laquelle représente le montant brut à recevoir aux termes des contrats.

Si l'acquisition d'Advantech et l'acquisition d'Alga avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2018, les produits des activités ordinaires pro forma consolidés et la perte nette de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 auraient été de 109 176 \$ et de 3 831 \$, respectivement.

Des coûts de transaction de 3 632 \$ ont été passés en charges au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 et sont inclus dans les frais d'acquisition.

NOTE 7 : CRÉDIT BANCAIRE

Le Groupe dispose de facilités de crédit renouvelables sur lesquelles il effectue des prélèvements au besoin. Au 30 septembre 2018, la facilité de crédit globale du Groupe totalisait environ 10 768 \$ et, de ce montant, une tranche de 353 \$ avait été prélevée et utilisée. Au 31 décembre 2017, la facilité de crédit globale du Groupe totalisait environ 10 338 \$ et, de ce montant, une tranche de 4 506 \$ avait été prélevée et utilisée.

- La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant maximal de 5 267 \$ que lui a consentie Hong Kong Shanghai Bank Corporation. Cette facilité est garantie par les créances clients et les stocks de la Société. L'encours de cette facilité était de néant au 30 septembre 2018 et au 31 décembre 2017.
- La filiale chinoise de la Société dispose d'une facilité de crédit à court terme de 3 580 \$ en équivalents renminbi que lui a consentie la Shanghai Pudong Development Bank, facilité garantie par le bâtiment de cette filiale. L'encours de cette facilité était de néant au 30 septembre 2018. Au 31 décembre 2017, la totalité de la facilité avait été prélevée.
- La filiale vietnamienne de la Société a conclu auprès d'une banque vietnamienne une facilité de crédit de 1 448 \$ en équivalents dollars américains. Cette facilité est garantie par du matériel détenu par la filiale vietnamienne de la Société. Au 30 septembre 2018, une tranche de 353 \$ avait été prélevée sur cette facilité et était exigible en 2019. Au 31 décembre 2017, l'encours de cette facilité était de 1 036 \$.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

- d. La filiale coréenne de la Société dispose d'une facilité de crédit à court terme de 473 \$ en équivalents wons sud-coréens que lui a consentie la Shinhan Bank. La facilité de crédit est garantie par une lettre de crédit irrévocable émise par Baylin en faveur du prêteur en Corée. Au 30 septembre 2018 et au 31 décembre 2017, l'encours de cette facilité était de néant.

L'accès du Groupe à ses facilités de crédit bancaire dépend de sa capacité à fournir des garanties satisfaisant aux exigences des banques qui accordent ces facilités de crédit. Les facilités de crédit bancaire sont affectées au fonds de roulement et garanties par l'immeuble du Groupe en Chine, des créances clients, des stocks et du matériel appartenant à la filiale vietnamienne de la Société. La Société se conforme à la totalité de ses clauses restrictives.

NOTE 8 : EMPRUNT À TERME

Le 17 janvier 2018, dans le cadre de l'acquisition d'Advantech (note 6), la Société a contracté auprès de Crown Capital Fund IV, LP (le « prêteur ») un prêt à terme (le « prêt ») d'un capital de 33 000 \$, portant intérêt à un taux annuel de 9 % et échéant le 17 janvier 2023. Les intérêts sont payables mensuellement à terme échu. Baylin et certaines de ses filiales se sont portées garantes de l'emprunt et ont accordé au prêteur et lui ont donné en nantissement certains titres, y compris, notamment, une convention de sûreté générale. Elles ont aussi produit et fourni plusieurs autres documents d'emprunt à l'intention du prêteur. La convention de crédit applicable à l'emprunt renferme certaines clauses restrictives que doit respecter la Société, notamment les clauses financières suivantes : un ratio de couverture des charges fixes et un ratio dette nette sur le BAIIA sur 12 mois (tel que défini dans la convention d'emprunt datée du 17 janvier 2018, en sa version modifiée) calculé à la fin de chaque trimestre. La convention de crédit comporte également d'autres clauses restrictives d'usage et des cas de défaut. Au 30 septembre 2018, la Société respectait toutes les autres clauses restrictives prévues par la convention de crédit.

En lien avec le prêt, la Société a émis des bons de souscription visant 682 500 actions ordinaires au prix d'exercice de 3,37 \$ par action ordinaire. Ces bons de souscription, qui viendront à échéance le 17 janvier 2023, sont évalués à 1 065 \$ (selon le modèle Black-Scholes, en fonction des données suivantes : volatilité attendue du cours de l'action de 50,50 %, taux d'intérêt sans risque de 0,90 %, durée de vie prévue de cinq ans et juste valeur des bons de souscription de 1,56 \$ chacun à la date d'attribution), montant qui est inclus dans la réserve pour les paiements fondés sur les actions.

Des frais d'émission de titres d'emprunt de 3 452 \$, y compris des bons de souscription, ont été engagés et ont été incorporés au coût de l'emprunt. Au cours de la période allant du 18 janvier 2018 au 30 septembre 2018, un montant de 368 \$ au titre de l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt a été comptabilisé dans les charges financières.

NOTE 9 : DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 10 juillet 2018, la Société a réalisé un appel public à l'épargne par voie de prise ferme dans le cadre duquel elle a émis 7 419 355 reçus de souscription (les « reçus de souscription ») au prix de 3,10 \$ chacun ainsi que des débentures convertibles non garanties prorogeables à 6,5 % d'un capital global de 17 250 \$ (les « débentures ») pour un produit brut global de 40 250 \$ (le « placement »). Les débentures portent intérêt à un taux annuel de 6,5 %, payable semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre chaque année, et ils viendront à

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

échéance le 10 juillet 2023 (la « date d'échéance »). Le 11 juillet 2018, par suite de la satisfaction de certaines conditions de libération des fonds entiercés, chaque reçu de souscription a été converti en une action ordinaire.

Les débentures sont convertibles en actions ordinaires au gré du titulaire en tout temps avant la fermeture des bureaux à la première des dates à survenir entre (i) le dernier jour ouvrable précédant la date d'échéance et (ii) s'ils font l'objet d'un appel aux fins de rachat, le jour ouvrable précédant immédiatement la date du rachat fixée par la Société, à un prix de conversion de 3,85 \$ par action ordinaire (le « prix de conversion »), ce qui représente un ratio d'environ 260 actions ordinaires par tranche de 1 \$ du capital des débentures, sous réserve de rajustements dans certains cas, tel qu'il est précisé dans un acte régissant les débentures convertibles daté du 10 juillet 2018 (l'« acte relatif aux débentures »).

Les débentures ne peuvent être rachetées par la Société avant le 10 juillet 2021, sauf dans certains cas précis après un changement de contrôle (au sens donné à ce terme dans l'acte relatif aux débentures). À compter du 10 juillet 2021, et avant la date d'échéance, la Société peut, à son gré, en remettant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, racheter les débentures, en totalité ou en partie à l'occasion, pour un prix correspondant à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, pourvu que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pendant la période de 20 jours de bourse consécutifs qui se terminera cinq jours de bourse avant la date à laquelle l'avis de rachat est donné (le « cours du marché ») soit égal ou supérieur à 125 % du prix de conversion. La Société peut, à son gré, sous réserve de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser le capital des débentures au rachat ou à l'échéance, à condition qu'aucun cas de défaut (au sens donné à ce terme dans l'acte relatif aux débentures) ne soit survenu ni ne persiste à ce moment, sur remise d'un préavis écrit d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, en émettant le nombre d'actions ordinaires librement négociables obtenu en divisant le capital des débentures faisant l'objet du remboursement par 95 % du cours du marché à la date de rachat ou à l'échéance, selon le cas.

Advenant un changement de contrôle de la Société, la Société pourrait être tenue de racheter les débentures en totalité ou en partie, sur demande des titulaires, pour un prix correspondant à 101 % du capital des débentures en cours, majoré des intérêts courus.

La Société a versé aux preneurs fermes une commission en trésorerie équivalant à 6,0 % du capital global des débentures émises, à l'exclusion des débentures émises en faveur de certains administrateurs et certains dirigeants de la Société, à l'égard desquelles une commission réduite de 3,0 % a été versée.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2018, la Société a engagé et comptabilisé en charges des frais de transaction de 1 117 \$ liés à l'émission des débentures. Au 30 septembre 2018, aucun intérêt n'avait été versé et aucune action n'avait été émise à la conversion des débentures.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

	Capital des débtentures	Juste valeur des débtentures
Émises le 10 juillet 2018	17 250	17 250
Rachats	-	-
Ajustement de la juste valeur	-	3 795
En cours au 30 septembre 2018	17 250	21 045

NOTE 10 : PASSIFS LIÉS AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Groupe comptabilise la part de la rémunération qui n'est pas couverte par les cotisations aux régimes à cotisations définies comme un régime à prestations définies pour lequel des passifs liés aux avantages du personnel sont comptabilisés et à l'égard duquel le Groupe dépose des montants aux termes de polices d'assurance admissibles.

Les passifs liés aux avantages du personnel figurant dans l'état de la situation financière reflètent la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur de l'actif du régime. La valeur actualisée des prestations est établie à la clôture de l'exercice en fonction d'évaluations actuarielles.

NOTE 11 : PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

- a. Aux termes de son régime d'unités d'actions différées à l'intention de ses administrateurs (le « régime d'UAD »), la Société attribue aux administrateurs des unités d'actions différées (« UAD ») dans le cadre de son régime de rémunération incitative à long terme. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, chaque administrateur peut choisir de toucher de 50 % à 100 % de ses honoraires annuels sous forme d'UAD. Si aucun choix n'est fait, il est présumé que le pourcentage de 50 % est choisi. Le nombre d'UAD émises est établi chaque mois durant lequel l'administrateur siège au conseil. Les UAD attribuées sont réglées par l'achat et l'émission d'actions ordinaires à la date à laquelle l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration de la Société. Le nombre d'UAD pouvant être émises est limité à 500 000 unités.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

Le tableau qui suit indique le nombre d'UAD émises.

	Nombre d'UAD	Prix moyen pondéré par UAD
UAD en cours au 1 ^{er} janvier 2018	302 422	2,20 \$
UAD attribuées en 2018	39 876	3,60 \$
UAD en cours au 30 septembre 2018	342 298	2,37 \$

	Nombre d'UAD	Prix moyen pondéré par UAD
UAD en cours au 1 ^{er} janvier 2017	224 827	2,00 \$
UAD attribuées en 2017	55 687	2,09 \$
UAD en cours au 30 septembre 2017	280 514	2,02 \$

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2018 et 2017, la Société a comptabilisé, dans les charges générales et administratives, des charges de 144 \$ et de 148 \$, respectivement, au titre du régime d'UAD.

- b. Aux termes du régime d'options sur actions de la Société (le « régime ») que le conseil d'administration a adopté, des options sur actions peuvent être attribuées aux administrateurs, aux dirigeants, aux membres du personnel et aux consultants de la Société (ou de ses entités affiliées) en guise d'incitatifs au rendement. Des limites ont été fixées pour ce qui est du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime (et de toutes les autres ententes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres) ainsi que du nombre d'actions ordinaires pouvant l'être à des initiés (ou à leurs entités affiliées). Au moment de l'attribution d'une option sur action, le conseil d'administration doit approuver : (i) son prix d'exercice, lequel ne peut être inférieur au cours des actions ordinaires; (ii) ses modalités d'acquisition, modalités aux termes desquelles un tiers des droits rattachés aux options devient généralement acquis à chaque date anniversaire de l'attribution (sauf dans les circonstances indiquées ci-dessous) et (iii) sa date d'expiration, qui généralement ne peut survenir plus de sept ans après celle de l'attribution.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

Le tableau suivant présente les attributions d'options faites aux termes du régime d'options sur actions au 30 septembre 2018 :

Date d'attribution des options sur actions	Options sur actions attribuées	Prix d'exercice	Date d'expiration des options	Options dont les droits avaient été acquis aux :	
				30 septembre 2018	31 décembre 2017
24 août 2015	925 000	1,51 \$	24 août 2020	925 000	925 000
30 mars 2017	685 000	1,98 \$	30 mars 2022	228 333	-
8 août 2017	500 000	2,00 \$	8 août 2022	166 667	-
10 mars 2018	30 000	3,51 \$	8 janvier 2023	-	-
17 mai 2018	280 000	3,34 \$	17 mai 2023	-	-
22 mai 2018	25 000	3,34 \$	22 mai 2023	-	-
11 juillet 2018	197 500	3,50 \$	11 juillet 2023	-	-

La juste valeur des options sur actions avait été estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes, compte tenu des modalités aux termes desquelles elles ont été attribuées.

Date d'attribution des options sur actions	Options sur actions attribuées	Volatilité attendue du cours de l'action (%)	Taux d'intérêt sans risque (%)	Durée de vie attendue des options sur actions (en années)	Juste valeur des options à a date d'attribution (\$ CA)
24 août 2015	925 000	44,42 – 45,29	0,90	2,67 – 3,25	0,44 – 0,48 \$
30 mars 2017	685 000	50,48	1,10	5,0	0,89 \$
8 août 2017	500 000	48,69	1,55	5,0	0,89 \$
10 mars 2018	30 000	50,41	1,98	5,0	1,42 \$
17 mai 2018	280 000	50,91	2,04	5,0	1,89 \$
22 mai 2018	25 000	50,29	2,30	5,0	1,45 \$
11 juillet 2018	197 500	48,87	2,07	5,0	1,36 \$

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2018 et 2017, la Société a comptabilisé, dans les charges générales et administratives, des charges de 697 \$ et de 190 \$, respectivement, au titre des options sur actions attribuées en vertu du régime.

- c. En mars 2018, la Société a attribué à certains employés et administrateurs 49 738 actions ordinaires restreintes. Les droits de la moitié d'entre elles sont acquis dans les 12 mois suivant la date d'attribution et l'autre, dans les 24 mois suivant la date d'attribution. La Société a comptabilisé, dans les charges générales et administratives, une charge de 83 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018.
- d. En janvier 2018, certains salariés de la Société (les « participants ») ont commencé à participer au régime d'actionnariat des salariés. La Société octroiera à chacun des participants un nombre d'actions équivalant à l'engagement d'achat d'actions annuel de chacun de ceux-ci. Au total, 83 968 actions ordinaires de la Société

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

ont été acquises, pour un prix d'achat total de 265 \$, pour satisfaire aux obligations de la Société aux termes de ce régime. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, la Société a comptabilisé un montant de 95 \$ dans les charges générales et administratives au titre de ce régime.

- e. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, la Société a comptabilisé, dans les charges générales et administratives, un montant de 138 \$ au titre du régime de rémunération fondée sur des actions des employés.
- f. Dans le cadre de l'acquisition d'Advantech (note 6), Advantech Wireless Inc. a conclu un contrat de consultation avec la Société, dont la moitié sera payable par l'émission de 385 802 actions ordinaires à la clôture de l'acquisition d'Advantech, au prix réputé de 3,24 \$ l'action. Certaines restrictions de temps s'appliquent à la négociation de ces actions pendant une période maximale de 24 mois après la clôture de l'acquisition d'Advantech. La Société a estimé la juste valeur des actions émises en tenant compte des restrictions de temps et a comptabilisé, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, un montant de 1 082 \$ dans les charges générales et administratives à l'égard des actions ordinaires émises dans le cadre du contrat de consultation.
- g. Le 17 janvier 2018, dans le cadre de l'acquisition d'Advantech (note 6), la Société a émis 308 642 actions ordinaires au prix réputé de 3,24 \$ chacune en guise de règlement partiel du prix d'achat à payer pour l'acquisition d'Advantech.
- h. Le 11 juillet 2018, dans le cadre de l'acquisition d'Alga (note 6), la Société a émis 1 176 470 actions ordinaires en faveur des vendeurs d'Alga au prix réputé de 3,40 \$ chacune en guise de règlement partiel du prix d'achat à payer pour l'acquisition d'Alga.

NOTE 12 : PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de Baylin sont composées d'une participation de 19 % dans Galtronics Canada Ltd. (« GTC »), société technologique canadienne qui offre des conceptions novatrices d'antennes et des services d'essai à RF pour les produits de communication sans fil, et d'une participation de 19 % dans Advantech Wireless Research Inc. (« AWR »), société technologique canadienne qui conçoit des solutions de communications terrestres et par satellite pour les entreprises de communications sans fil à large bande. La Société a cessé de consolider GTC au cours du trimestre.

Pour la période close le 30 septembre 2018, les transactions conclues par Baylin avec GTC et AWR ont totalisé 2 640 \$. Ce montant était principalement composé de produits des activités ordinaires gagnés aux termes des ententes de services.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

Le tableau qui suit présente les principales données financières se rapportant aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la Société :

	Au 30 septembre 2018		
	Galtronics Canada Ltd.	Advantech Wireless Research Inc.	Total
Trésorerie	38 \$	- \$	38 \$
Autres actifs courants	5	5	10
Créances clients	10	1 621	1 631
Immobilisations corporelles	62	-	62
Dettes d'exploitation et charges à payer	(425)	(1 545)	(1 970)
Actifs (passifs) nets	(310)	81	(229)
Quote-part des actifs (passifs) nets attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(59) \$	15 \$	(44) \$
Pertes non comptabilisées attribuables aux entités mises en équivalence	59	-	59
	- \$	15 \$	15 \$
	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018		
	Galtronics Canada Ltd.	Advantech Wireless Research Inc.	Total
Produits des activités ordinaires	754 \$	1 620 \$	2 374 \$
Charges	1 064	1 539	2 603
Résultat net	(310)	81	(229)
Quote-part du résultat net attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(59) \$	15 \$	(44) \$
Quote-part non comptabilisée de la perte nette attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	59	-	59
	- \$	15 \$	15 \$

NOTE 13 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Paiements fondés sur des actions à l'intention des cadres dirigeants

Ces montants représentent les coûts des attributions aux principaux dirigeants et principaux employés aux termes du régime de rémunération fondée sur des actions des employés de la Société et sont comptabilisés dans les charges générales et administratives.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

Paiements fondés sur des actions à l'intention des administrateurs

Ces montants représentent les coûts des attributions aux administrateurs aux termes du régime d'UAD de la Société et sont comptabilisés dans les charges générales et administratives.

Régime d'actionnariat des salariés

Ces montants représentent les coûts des attributions aux termes du régime d'actionnariat des salariés de la Société et sont comptabilisés dans les charges générales et administratives.

Advantech Wireless Inc.

Tel qu'il est mentionné à la note 6, le 17 janvier 2018, la Société a réalisé l'acquisition d'Advantech. Advantech Wireless Inc. est détenue et contrôlée par David Gelerman, un administrateur de la Société.

Selon les modalités de l'acquisition d'Advantech, Advantech Wireless Inc. pourrait avoir droit à une rémunération additionnelle s'établissant entre 750 \$ et 3 000 \$ par an en 2018 et en 2019, à condition qu'elle atteigne certaines cibles relatives au BAIIA durant ces années.

Dans le cadre de l'acquisition d'Advantech, Advantech Wireless Inc. a conclu avec la Société un contrat de services-conseils qui prévoit le versement d'honoraires sous forme de trésorerie et d'actions ordinaires, tel qu'il est précisé à la note 6. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, un montant de 1 551 \$ a été comptabilisé dans les charges générales et administratives.

Après la clôture du trimestre clos le 30 septembre 2018, la Société a reçu de la part de l'agent d'entiercement un montant d'environ 1 800 \$ par suite d'une demande d'indemnisation qu'elle avait présentée relativement à la portion du prix d'achat en trésorerie détenue en mains tierces conformément aux modalités de l'acquisition d'Advantech. Ce montant, qui représentait une créance au 30 septembre 2018, a été soustrait des charges générales et administratives et des frais de vente et de marketing du troisième trimestre de 2018. La Société a présenté certaines autres demandes d'indemnisation à l'agent d'entiercement. Ces demandes font l'objet de discussions continues entre la Société et Advantech Wireless Inc.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, Advantech Wireless Inc. et certaines de ses entités affiliées ont agi à titre de mandataire pour la Société en procédant, en son nom, à des recouvrements de trésorerie de 8 615 \$ et à des versements de trésorerie de 7 467 \$. Au 30 septembre 2018, un montant de 365 \$ dû à la Société était inclus dans les créances clients et un montant de 129 \$ dû au mandataire était inclus dans les dettes d'exploitation et charges à payer.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, un montant de 148 \$ a été comptabilisé dans le coût des produits vendus et un montant de 87 \$, dans les charges générales et administratives relativement aux locaux sous-loués auprès d'Advantech Wireless Inc. et de certaines de ses entités affiliées.

Au cours de la période allant de l'acquisition d'Advantech jusqu'au 30 septembre 2018, la Société a fourni des services à Advantech Wireless Inc. et à certaines de ses entités affiliées pour un montant de 245 \$. Au 30 septembre 2018, un montant de 26 \$ était inclus dans les créances clients.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

Alga

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, un montant de 60 \$ a été comptabilisé dans les produits des activités ordinaires relativement à des locaux loués à une société appartenant à Michael Perelshtein et à Frank Panarello, employés d'Alga Microwave Inc.

Dans le cadre de l'acquisition d'Alga Microwave, Michael Perelshtein et Frank Panarello, employés d'Alga Microwave, pourraient avoir droit à une rémunération additionnelle d'un montant maximal de 2 000 \$ si Alga Microwave atteint certains objectifs en matière de rendement en 2018 ainsi qu'en 2019 et en 2020.

Placement

Dans le cadre du placement, certains administrateurs et certains dirigeants de la Société ont acquis, directement ou indirectement, un total de 3 791 724 reçus de souscription ainsi que des débentures d'un capital de 8 692 \$.

Autres

La Société a retenu les services de M. Jeffrey C. Royer dans le cadre d'une entente de services datée du 1^{er} janvier 2015, conclue entre M. Royer et la Société. M. Royer occupera le poste de président du conseil d'administration et fournira la direction et l'orientation stratégiques au conseil d'administration et aux membres de la direction de la Société. L'entente a été renouvelée pour une durée de un an le 1^{er} janvier 2016 puis le 1^{er} janvier 2017, et plus récemment le 1^{er} janvier 2018. En contrepartie des services fournis aux termes de l'entente, la Société et M. Royer ont mutuellement convenu qu'il serait versé à celui-ci des honoraires annuels de 150 \$ en trésorerie ou en titres de la Société. M. Royer a renoncé de façon irrévocable à recevoir quel montant que ce soit aux termes de cette entente pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, la Société a versé 113 \$ à M. Royer aux termes de cette entente.

Rémunération des administrateurs et des cadres dirigeants

La rémunération des administrateurs et des cadres dirigeants est composée des éléments suivants :

a. Avantages à court terme, prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite

Ces montants comprennent les salaires et avantages gagnés par les cadres dirigeants au cours de l'exercice ainsi que les primes qui leur ont été attribuées pour l'exercice. Ces montants représentent également les coûts estimés du versement des prestations de retraite définies et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite aux cadres dirigeants pour l'année de service en cours.

b. Rémunération des administrateurs

Ces montants représentent les jetons de présence versés aux administrateurs et les frais qui leur sont remboursés.

c. Paiements fondés sur des actions à l'intention des cadres dirigeants

Ces montants représentent les coûts des attributions aux termes du régime d'options sur actions de la Société.

d. Paiements fondés sur des actions à l'intention des administrateurs

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

Ces montants représentent les coûts des attributions aux administrateurs aux termes du régime d'UAD.

Le tableau ci-après résume la rémunération des administrateurs et des cadres dirigeants :

	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017
Avantages à court terme, prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	4 190 \$	3 821 \$
Rémunération des administrateurs	125	11
Paiements fondés sur des actions à l'intention des cadres dirigeants	697	190
Paiements fondés sur des actions à l'intention des administrateurs	144	148

Il n'y a pas d'autres transactions importantes avec des parties liées à part ce qui est décrit dans les présentes.

NOTE 14 : ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Société classe ses instruments financiers selon les trois niveaux prescrits dans les normes comptables.

Le tableau suivant présente les passifs financiers de la Société évalués et comptabilisés à la juste valeur au 30 septembre 2018 (aucun au 31 décembre 2017).

Au 30 septembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Déventures convertibles	21 045	-	-	21 045
Partie courante des autres passifs non courants incluse dans les dettes d'exploitation et charges à payer	-	-	1 746	1 746
Autres passifs non courants	-	-	1 029	1 029

Niveau 1 : La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés négociés sur le marché et les titres disponibles à la vente ou détenus à des fins de transaction) est fondée sur les cours du marché (non ajustés) à la date de présentation de l'information financière. Le cours de marché utilisé pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours acheteur de clôture. Au 31 décembre 2017, la Société ne détenait aucun instrument classé dans le niveau 1.

Niveau 2 : La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, des dérivés négociés hors cote) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques reposent le plus possible sur l'utilisation de données d'entrée observables, lorsqu'elles sont disponibles, et le moins possible sur les estimations propres à l'entité. Si toutes les données d'entrée importantes utilisées pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé dans le niveau 2. Au 30 septembre 2018 et au 31 décembre 2017, la Société ne détenait aucun placement classé dans le niveau 2.

Niveau 3 : Si une ou plusieurs données d'entrée importantes ne sont pas fondées sur des données de marché observables, l'instrument est classé dans le niveau 3.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action

Les résultats historiques, les résultats futurs prévus et la conjoncture ont été utilisés pour estimer les données d'entrée non observables importantes des évaluations de niveau 3, lesquelles ont été actualisées à des taux variant entre 9 % et 15 %, selon le passif financier évalué.

NOTE 15 : PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le tableau ci-dessous présente les produits des activités ordinaires par région géographique.

	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Trimestres clos les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Asie-Pacifique	55 878 \$	53 367 \$	21 424 \$	20 782 \$
Amérique du Nord	32 808	12 564	12 005	5 894
Europe, Moyen-Orient et Afrique	9 364	1 129	4 087	440
Autres	2 155	230	673	24
	<u>100 205 \$</u>	<u>67 290 \$</u>	<u>38 189 \$</u>	<u>27 140 \$</u>

NOTE 16 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

L'ajustement du fonds de roulement lié au prix d'achat pour l'acquisition d'Alga (établi conformément aux dispositions de la convention d'achat d'actions datée du 28 juin 2018 relative à l'acquisition d'Alga) a été finalisé, ce qui a donné lieu à un paiement de 433 \$ aux vendeurs d'Alga Microwave Inc. Les justes valeurs provisoires d'Alga au 11 juillet 2018 (note 6) ont été révisées pour tenir compte de ce montant.